

Christophe Guyot-Sionnest  
Expert-comptable Commissaire aux Comptes  
SIRET 401 616 594 00016 APE 8552Z  
Appart 234 39 avenue Victor Cresson  
92130 Issy les Moulineaux  
cgs.conseil@gmail.com 06 67 39 96 76  
Site web <https://www.conseil-cac.com>

SARL @societe au capital de @montantcapital

@adresse  
@code @villcli

RCS @rcscli

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**Relatif à la transformation de la SARL**  
**En Société Anonyme par actions Simplifiée (SAS)**

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société @societe en application de l'article L.225-244 du Code de Commerce et en exécution de la mission de commissaire à la transformation qui, en application de l'article L.224-3 du même code, nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de.... , en date du ..... Nous avons établi le présent rapport :

- d'une part sur notre appréciation relative à la valeur des biens composant l'actif social tels qu'ils apparaissent au bilan établi au @dateclo.
- Et d'autre part sur la vérification que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Le bilan au @dateclo a été établi sous la responsabilité du @orgarretcpte. Il nous appartient de procéder au contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale de Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres à la date du .... Des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à @ville  
Le @DateJour

**@signataire**  
@mandataire  
Commissaire aux Comptes

**Christophe Guyot-Sionnest**  
Expert-comptable Commissaire aux Comptes  
SIRET 401 616 594 00016 APE 8552Z  
Appart 234 39 avenue Victor Cresson  
92130 Issy les Moulineaux  
cgs.conseil@gmail.com 06 67 39 96 76  
Site web <https://www.conseil-cac.com>